

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/4/31
DOSSIER N°5881**

**FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT
: COLLÈGES DE PARSAC-RIMONDEIX ET DE BONNAT**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT :
COLLÈGES DE PARSAC-RIMONDEIX ET DE BONNAT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/4/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux collèges de PARSAC-RIMONDEIX et de BONNAT, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes :

Collège	Opération	Dépense éligible	Taux proposé	Montant maximum de subvention
Collège Octave Gachon de PARSAC-RIMONDEIX	Réparation de la chambre froide positive	502,32 €	70 %	352 €
	Réparation du lave-vaisselle	667,43 €	70 %	467 €
Collège Marc BLOCH de BONNAT	Réparations du lave-vaisselle	1 544,28 €	70 %	1 081 €
	Réparation de la cellule de refroidissement	844,80 €	70 %	591 €
			Total	2 491 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2023, sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET